# **Ordonnance de prévention : Manutentionnaire**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Privilégier le travail à deux, en l'absence d'outil d'aide à la manutention

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures de sécurité
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les règles d'utilisation des cutters
* Stocker dans les zones dédiées
* Respecter les voies de circulation matérialisées
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Consulter la fiche "conseils en cas de travail en horaires décalés"

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)
* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition
* Adapter son alimentation et ses apports en eau

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025